

Comment bien préparer sa retraite ?



CONSULTER NOTRE GUIDE PÉDAGOGIQUE

- La CNIEG vous accompagne -



Je crée Mon compte

CNIEG
Votre retraite, notre métier

Accéder à Mon compte

Mon compte

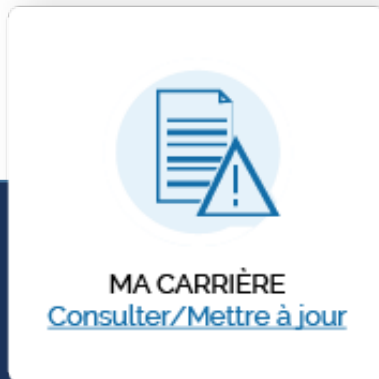
MA CARRIÈRE
[Consulter/Mettre à jour](#)

MA FUTURE RETRAITE
[Simuler](#)

MA RETRAITE
[Faire ma demande](#)

La carrière professionnelle

La date de départ et le montant de la retraite dépendent de la carrière IEG et hors IEG.



Je vérifie ma Carrière IEG en utilisant
le service sur :

www.cnieg.fr

Les conditions d'ouverture du droit à la retraite CNIEG

« Quand puis-je partir à la retraite ? »



Les âges de départ des sédentaires et services actifs

Age ouverture du droit avant 2017	60 ans	59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans
Né avant 1957	60 ans	59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans
Né en 1957	60 ans 4 mois					
Né en 1958	60 ans 8 mois	59 ans 4 mois				
Né en 1959	61 ans	59 ans 8 mois	58 ans 4 mois			
Né en 1960	61 ans 4 mois	60 ans	58 ans 8 mois	57 ans 4 mois		
Né en 1961	61 ans 8 mois	60 ans 4 mois	59 ans	57 ans 8 mois	56 ans 4 mois	
Né en 1962	62 ans	60 ans 8 mois	59 ans 4 mois	58 ans	56 ans 8 mois	55 ans 4 mois
Né en 1963		61 ans	59 ans 8 mois	58 ans 4 mois	57 ans	55 ans 8 mois
Né en 1964			60 ans	58 ans 8 mois	57 ans 4 mois	56 ans
Né en 1965				59 ans	57 ans 8 mois	56 ans 4 mois
Né en 1966		58 ans	56 ans 8 mois			
Né a/c 1967			57 ans			

Date d'ouverture de droit à compter du 01/01/2024

Date d'ouverture de droit jusqu'au 31/12/2016



Anticipations parent

Parents de 1 & 2 enfants nés avant le 1^{er} juillet 2008

- Suppression progressive de l'anticipation pour les agents qui rempliraient les conditions de durée de services et d'âge à compter du 1^{er} janvier 2017 (*recul de l'âge d'ouverture de droit par paliers jusqu'à extinction du dispositif, cf. tableaux slides suivantes*).

1 Parents de 1 enfant (par palier de 6 mois)

2 Parents de 2 enfants (par palier de 10 mois)

3 Parents de 3 enfants sans conditions d'âge
 Si droit ouvert avant 2017

Année de naissance	Ouverture de droit Sans enfant (âge légal)	1 enfant né avant 01/07/2008	2 enfants nés avant 01/07/2008
1956 et avant	60 ans	59 ans	57 ans
1957	60 ans 4 mois		
1958	60 ans 8 mois	59 ans 6 mois	
1959	61 ans	60 ans	
1960	61 ans 4 mois	60 ans 6 mois	
1961	61 ans 8 mois	61 ans	
1962	62 ans	61 ans 6 mois	
1963			
1964		62 ans	
1965 et après			
			57 ans 10 mois
			58 ans 8 mois
			59 ans 6 mois
			60 ans 4 mois
			61 ans 2 mois
			62 ans

Situations particulières



Situations particulières statutaires

S'adresser à la CNIEG

Pas de
condition
d'âge

- Parents dont **l'enfant est handicapé à 80 %**
- Agents dont le **conjoint est infirme ou malade incurable**

A condition d'avoir accompli 15 ans de services **minimum**

Situations particulières statutaires

S'adresser à la CNIEG

- Agents inaptes à l'emploi ou longs malades : **droit ouvert dès 50 ans**
- AT/MP : Anticipation de 6 mois à 5 ans si le taux d'IPP est $>$ à 25 %
- Invalidité = transformation automatique de la pension en retraite :
- Conjoint retraité ou décédé : droit ouvert de 55 à 59 ans selon la date de naissance (**extinction progressive**)

A condition d'avoir accompli 15 ans de services **minimum**

Situations particulières légales

S'adresser à la CNIEG

- Agents handicapés
 - **Retraite possible entre 55 ans et 62 ans en fonction de la durée cotisée au titre du handicap**
- Agents ayant effectué une carrière longue
 - **Retraite possible à partir de 60 ans en fonction du nombre de trimestres cotisés**

Sans conditions de durée de services

Le calcul de la retraite IEG

« À combien s'élèvera ma retraite? »



Le calcul de la retraite



- ✓ *Salaire de référence* = Rémunération principale (reconstituée à 100% à partir du coefficient hiérarchique) détenue depuis **au moins 6 mois**
- ✓ *Coefficient de liquidation* = Durée d'assurance liquidable IEG / Durée requise IEG X Coefficient décote ou surcote



Je consulte l'outil de simulation de pension sur www.cnieg.fr

Synthèse des résultats

Synthèse Détail Projection Imprimer

En partant le **01/05/2020**

Votre retraite nette avant PAS est estimée à ⁽¹⁾ 1895.51 euros

Dernière mise à jour
Le 03/04/2020 à 15:20

Ouverture de vos droits	Atteinte du taux plein dans les IEG	Annulation de la décote	Début de surcote
le 04/06/2016 Vous aurez : 55 ans — 163 trimestres requis	le 20/03/2026 Vous aurez : 64 ans et 9 mois	le 05/01/2018 Vous aurez : 56 ans et 7 mois	le 05/02/2023 Vous aurez : 61 ans et 8 mois

Je retrouve mes dates clés et le montant mensuel de votre retraite

Je prépare ma retraite

1



S'inscrire à mon compte /
Accéder à Mon compte

2



Contrôler la carrière et les données familiales
Vérifier les informations personnelles
(adresse, mail, téléphone...)

3



Effectuer des estimations de pensions

4



Je demande ma retraite :
Compléter le dossier en ligne sur le site
www.cnieg.fr
Ma future retraite / En faire la demande
Entre 3 ans et 4 mois avant la date de retraite.

Les autres régimes de retraite

1

Identifier l'ensemble de vos autres régimes (base et complémentaires)

2

Faire sa demande de retraite www.info-retraite.fr

4 à 6 mois avant l'âge de départ

En attendant de nouvelles RIA, n'oubliez pas votre site www.cnieg.fr pour :

Vous informer

Effectuer vos démarches

Nous contacter

